

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2026

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 juin 2026 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, maire
M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8

À distance : M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Absences : Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Entente de principe préalable à un bail emphytéotique à intervenir avec la CSSL concernant l'îlot sportif Erik Guay
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale adjointe - développement durable du territoire, de la greffière et de la directrice des communications et relations citoyennes; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 juin 2026

CA26 06 169

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA26 06 170

5. Entente de principe préalable à un bail emphytéotique à intervenir avec la CSSL concernant l'îlot sportif Erik Guay

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique intervenu le 11 février 2010 entre la Ville de Mont-Tremblant et le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), lequel demeure en vigueur jusqu'en 2030;

CONSIDÉRANT la résolution CA26 03 059 autorisant la signature du bail emphytéotique en vue de sa refonte, mais que les travaux de réfection doivent débuter le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que le CSSL s'est engagé à reconduire le bail emphytéotique pour une durée de 20 ans conformément au projet de bail;

CONSIDÉRANT les investissements projetés de 2 300 000 \$ pour la réfection du terrain multisport et des aménagements afférents de l'îlot sportif Erik Guay;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe préalable au bail emphytéotique permet d'autoriser dès maintenant les démarches requises afin de réaliser les travaux, et ce, préalablement à l'autorisation ministérielle et à la signature d'un bail emphytéotique refondu;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le juriste à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de principe préalable à un bail emphytéotique à intervenir avec le Centre de services scolaire des Laurentides concernant l'îlot sportif Erik Guay, selon les termes et modalités qui y sont stipulés, ainsi que tout document ou acte s'y rapportant, afin d'entamer les travaux de réfection.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Pascal De Bellefeuille, Jean-Luc Trahan, Billie-Jeanne Graton, Élise Léonard, Joël Charbonneau, Mathieu Paquette, Mathieu Fleurent et Patrick Léonard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA26 06 171

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière